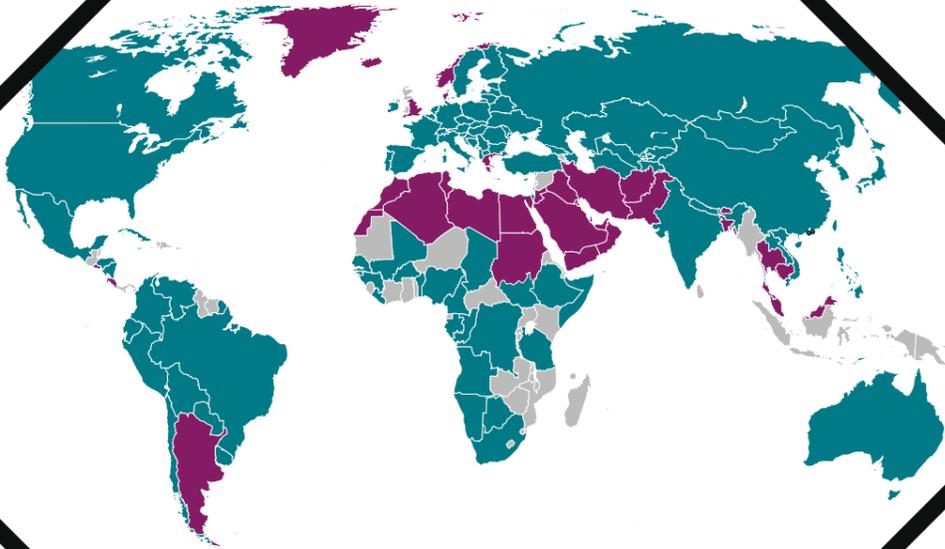


La laïcité, principe universel ?

> Carte de la
laïcité dans
le monde,
2014



La laïcité est en contradiction avec l'existence d'une religion d'État. Depuis la Révolution et après bien des conflits, la laïcité s'est imposée en France par la loi. La plupart des régimes démocratiques se sont adaptés à l'évolution de la société et la référence de l'État au religieux s'y est progressivement effacée, ou est devenue symbolique (Royaume-Uni).

L'Alsace et la Moselle, des exceptions françaises

Le principe de séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas en Alsace et en Moselle : y subsiste le Concordat de Napoléon. Cette exception résulte de l'annexion de cette région par l'Allemagne entre 1870 et 1918, c'est-à-dire au moment où la loi de 1905 est adoptée en France. Ces prêtres se rendent sur la tombe du soldat inconnu ainsi qu'à l'Élysée pour défendre leur rattachement à l'État français.

> Prêtres alsaciens à l'Élysée, juin 1922

- État sans religion d'État
- Religion d'État
- Ambigu ou sans donnée



En Turquie

C'est en 1927 qu'est aboli l'article mentionnant que la religion de l'État est l'islam. Toutefois l'État turc organise et contrôle la communauté des croyants. L'objectif des fondateurs de la République turque était d'éviter que la religion ne s'érige en contre-pouvoir.

> Mustafa Kemal dans une école, 1930

Aux États-Unis

Le premier amendement de la constitution américaine (1791) garantit la séparation des Églises et de l'État fédéral. Il précise en outre que « le Congrès n'adoptera aucune loi concernant un établissement religieux ou prohibant le libre exercice de la religion. » Mais Thomas Jefferson, troisième président des États-Unis, ajoute : « (...) tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables. »

> Adolphe Maurin, *Les Présidents des États-Unis, dédié à leur ami le Général Lafayette*, 1824

